

ESeC, projet européen de classification socio-économique

 Cécile Brousse*

Le projet ESeC (European Socio-economic Classification) se situe dans le cadre d'une recherche d'harmonisation au niveau européen, en référence à la classification internationale type des professions. Inspiré du cadre théorique de Goldthorpe, qui privilégie les « relations d'emploi », il est fortement marqué par les travaux menés, notamment, au Royaume-Uni. Les débats de ces dernières années font apparaître des critiques, en provenance des statisticiens comme du monde académique. Dans ce contexte, la question de l'avenir de la nomenclature française des professions et catégories socioprofessionnelles se pose en des termes nouveaux.

La Commission européenne a commandé à partir du milieu des années 90, alors que l'harmonisation des statistiques sociales s'intensifie, une série d'études sur la possibilité d'élaborer une nomenclature socio-économique européenne. Pendant la période 1996-2004, chercheurs et statisticiens, français et britanniques pour la plupart, rivalisent d'expertise et de propositions.

Les premiers travaux de validation ont été coordonnés par deux équipes britanniques dirigées par David Rose et Eric Harrison, appuyées par l'Office statistique du Royaume-Uni. En 2006, ils ont soumis aux instituts de statistique un projet baptisé ESeC (pour European Socio-economic Classification). Ce projet est actuellement examiné par Eurostat et les instituts de statistique. Il pourrait avoir vocation à être utilisé dans le tronc commun des enquêtes communautaires auprès des ménages.

Contrairement à la nomenclature française des PCS (Professions et catégories socioprofessionnelles) élaborée à partir des catégories empruntées aux conventions collectives et au statut de la Fonction publique, ESeC s'appuie sur un cadre théorique et revendiqué, connu sous le nom de « schéma de classes de Goldthorpe » et constitue une variante de la nomenclature EGP (initiales de ses concepteurs Erikson, Goldthorpe et Portocarero).

Pour comprendre la diffusion de cette classification dans le champ académique européen et l'intérêt qu'elle suscite de la part des instituts de statistique, deux moments paraissent particulièrement déterminants :

– au début des années 90, l'adoption massive par les pays européens – notamment ceux de l'ancien bloc soviétique – de la nomenclature internationale des professions (la CITP-88), brique de base du prototype ESeC ;

– à la fin des années 90, la rénovation de la nomenclature au Royaume-Uni.

Le projet ESeC est directement inspiré de la classification socio-économique britannique de 2001

De 1998 à 2001, le Royaume-Uni s'est engagé dans une refonte complète de

Encadré 1 : un cadre théorique hérité des travaux de John H. Goldthorpe

Selon le schéma de classes de Goldthorpe, les comportements sociaux s'expliquent par la position des individus sur le marché du travail et pour les salariés, en particulier, par le type de relation qui les unit à leur employeur.

Parmi les salariés, le type de relation va d'une subordination strictement définie dans le contrat de travail, à des relations beaucoup plus souples et informelles laissant une large autonomie au salarié.

L'opposition entre les deux idéaux-types illustre ce concept de « relation d'emploi » :

– à un extrême, la relation de type « contrat de travail » (*labour contract*) comprend les situations où le contenu de l'emploi, les conditions de son exercice et sa rémunération sont entièrement contenues dans le contrat passé entre employé et employeur, contrat soumis à un contrôle strict ;

– à l'autre extrême, la « relation de service » (*service relationship*) décrit les situations où le salarié dispose d'une large autonomie dans l'exercice de son emploi, liée à des fonctions d'encadrement de haut niveau ou à la possession de compétences techniques lui conférant un pouvoir d'expertise ;

- entre les deux, un continuum de situations dites « mixtes » relevant pour certains aspects de la relation de type « contrat de travail » et pour d'autres de la « relation de service ».

La relation de service s'oppose au contrat de travail par l'autonomie du salarié, mais aussi par les perspectives de carrière, le niveau et le mode de rémunération. C'est bien la relation unissant le salarié à l'employeur qui est au centre de l'analyse : dans un cas, cette relation est entièrement décrite par le contrat de travail, dans le second existe une relation de plus long terme fondée sur une dépendance mutuelle.

* Insee, division Emploi.

son système de nomenclatures socio-économiques. L'objectif visé était d'unifier les deux principales classifications utilisées par l'ONS (*Office for national statistics*) :

- l'une dite des Social Class (SC) qui a fait preuve d'une très grande stabilité depuis sa création en 1921 et qui a été mobilisée pour mesurer l'évolution des inégalités en matière de santé ;
- l'autre, la classification des Socio-Economic Groups (SEG) élaborée en 1961, dédiée essentiellement à l'analyse des phénomènes démographiques et du marché du travail.

Ramassée en 6 postes, la première nomenclature SC ordonnait les professions selon le contenu des tâches et le niveau de qualification, des métiers manuels les moins qualifiés « *non-skilled workers* » jusqu'aux professions requérant un diplôme de l'enseignement supérieur « *professionals* ».

Quant à la SEG, elle synthétisait en 17 postes une information plus complexe articulante deux critères : le statut et le domaine d'activité. Ainsi, elle opposait les indépendants selon la taille de leur entreprise, isolant ceux qui travaillent à leur compte et elle ordonnait les groupes de salariés selon leur position hiérarchique dans l'entreprise (directeur, sous-directeur, contremaître/superviseur, simple salarié). Enfin dans chacun de ces groupes, elle opérait une distinction selon le domaine d'activité. Par exemple, les exploitants agricoles sont classés à part ainsi que les ouvriers agricoles, les emplois de bureau sont nettement distingués des emplois techniques.

Après des débats animés entre les écoles de sociologie britannique, l'ONS a retenu le projet formulé par les chercheurs des universités de Warwick et d'Essex, des « Goldthorpiens » plus sensibles aux rapports de classes que leurs adversaires, tenants de classifications unidimensionnelles fondées sur des « échelles de prestige continues » (Rose *et alii*, 2002).

Baptisée NS- SEC « Socio-Economic Classes » la nouvelle nomenclature britannique présentait trois avantages :

- une continuité acceptable avec les anciennes classifications, matérialisée par des tables de passage (en particulier avec la SEG) ;
- un fondement théorique largement reconnu par les sociologues quantitatifs très proche du cadre EGP ;
- un mode de construction relativement souple, à partir du répertoire britannique des professions (SOC) mais aussi à partir de la CITP-88, classification internationale type des professions établie par le BIT et reconnue par Eurostat.

En même temps qu'ils achevaient la rédaction de leur projet pour l'ONS, D. Rose, P. Elias et Pevalin répondaient à un appel d'offre publié par Eurostat proposant d'établir une nomenclature socio-économique pour l'Union européenne. Avec une rhétorique à peine différente de celle mobilisée dans le cadre national, ils ont esquissé un premier projet dénommé ESeC qu'ils ont popularisé dans un groupe de travail baptisé « consortium ESeC ».

Par rapport à la nouvelle nomenclature britannique, le projet ESeC est plus détaillé ; la classe 7 de la NS-SEC, qui inclut les professions « semi-routinières », est divisée en deux classes : les professions « semi-routinières » dans le domaine de la vente et des services (classe 7 du prototype ESeC) et celles qui ressortissent au domaine technique (classe 8 d'ESeC). La classe 4 de la NS-SEC est également désagrégée, laissant apparaître un groupe de petits exploitants agricoles (classe 5 d'ESeC) distinct des autres indépendants (classe 4 d'ESeC).

Si on le compare à la nomenclature EGP (cf. encadré 1), le projet ESeC s'en distingue par le positionnement des employés de commerce et des services aux particuliers « routine non-manual ». Dans la nomenclature EGP, ils sont classés dans le même groupe que les employés de bureau

tandis que dans le projet ESeC ils sont placés au même niveau que les ouvriers qualifiés.

Un mode de construction à partir de la CITP-88

Les classes d'ESeC s'obtiennent par le croisement du code CITP(COM)-88 et d'informations complémentaires :

- le statut (indépendant/salarié) ;
- la taille de l'entreprise pour les employeurs (aucun salarié, moins de 10, 10 ou plus) ;
- la position hiérarchique pour les salariés « *manager* », « *supervisor* », simple employé.

Une « matrice de passage » permet de classer tous les actifs occupés dans l'une des neuf classes d'ESeC.

Par ailleurs, le consortium propose des méthodes d'imputation lorsque la position professionnelle n'est pas renseignée. Ces solutions de remplacement s'appuient sur un système de valeurs modales propres à chaque état membre. Enfin, les auteurs du projet préconisent l'utilisation d'une matrice de dérivation simplifiée quand la profession dans la CITP n'est codée que sur une ou deux positions.

Les travaux du consortium européen ESeC sous l'égide des universités de Warwick et d'Essex (septembre 2004 – juin 2006)

Les études de validation présentées par le consortium ESeC en 2006 se répartissent en deux groupes selon qu'elles portent sur les critères de la nomenclature « *criterion validation* » ou bien sur son pouvoir explicatif « *construction validation* ».

Les travaux du premier ensemble sont stratégiques puisqu'ils visent à montrer l'adéquation entre la nomenclature ESeC et le cadre théorique dit « des relations d'emploi ». De portée plus limitée, le second type d'études

Tableau 1 : le projet de nomenclature socio-économique européenne ESeC (*)

Classes (**)	Type de relations d'emploi	Intitulés destinés aux chercheurs (en anglais)	Traduction des intitulés destinés aux chercheurs	Intitulés destinés au grand public (en anglais)	Traduction des intitulés destinés au grand public	Professions les plus courantes
1	Relation de service	<i>Large employers, higher grade professional, administrative and managerial occupations</i>	Chefs de grandes entreprises, cadres dirigeants et membres des professions libérales de niveau supérieur	<i>Higher salariat</i>	Terme sans équivalent en français	Ingénieur, médecin, pharmacien, architecte, directeur financier, consultant, chef d'entreprise
2	Relation de service modifiée	<i>Lower grade professional, administrative and managerial occupations and higher grade technician and supervisory occupations</i>	Cadres dirigeants et membres des professions libérales de niveau inférieur, encadrants et techniciens de niveau supérieur	<i>Lower salariat</i>	Idem	Infirmière, enseignante, technicien, informaticien, technicien de maintenance, professeur des écoles/ institutrice
3	Relation mixte	<i>Intermediate occupations</i>	Professions intermédiaires(***)	<i>Higher grade white collar workers</i>	Employés (cols blancs) de niveau supérieur	Secrétaire commerciale, agent administratif, assistante sociale, employée de bureau, assistante de direction, éducatrice spécialisée, technico-commercial
4	Sans objet	<i>Small employer and self-employed occupations (exc agriculture etc.)</i>	Indépendants sans salarié et chefs de petites entreprises (hors agriculture)	<i>Petit bourgeoisie or independents (****)</i>	Petite bourgeoisie ou indépendants non agricoles	Commerçante, gérant de société, restaurateur, hôtelier, artisan, agent immobilier
5	Sans objet	<i>Small employer and self-employed occupations (agriculture etc.)</i>	Agriculteurs sans salarié et chefs de petites exploitations agricoles, etc.	<i>Petit bourgeoisie or independents (****)</i>	Petite bourgeoisie ou indépendants (domaine agricole)	Agriculteur, exploitant agricole, agricultrice, viticulteur, exploitante agricole, conjoint collaborateur, bûcheron
6	Relation mixte	<i>Lower supervisory and lower technician occupations</i>	Encadrants de niveau inférieur et professions techniques de niveau inférieur	<i>Higher grade blue collar workers</i>	Ouvriers (cols bleus) de niveau supérieur	Chef d'équipe, agent SNCF, gardien de la paix, chef de chantier, gardien d'immeuble, chef d'atelier, responsable de magasin
7	Contrat de travail modifié	<i>Lower services, sales and clerical occupations</i>	Professions de niveau inférieur dans le commerce et les services	<i>Lower grade white collar workers</i>	Employés (cols blancs) de niveau inférieur	Assistante maternelle, aide soignante, vendeuse, hôtesses de caisse, vendeur
8	Contrat de travail modifié	<i>Lower technical occupations</i>	Professions techniques de niveau inférieur	<i>Skilled workers</i>	Ouvriers qualifiés	Peintre en bâtiment, mécanicien auto, plombier chauffagiste, jardinier, pâtissier
9	Contrat de travail	<i>Routine occupations</i>	Professions routinières	<i>Semi- and non-skilled workers</i>	Ouvriers semi-qualifiés ou non-qualifiés	Femme de ménage, manutentionnaire, agent d'entretien, chauffeur livreur, cariste
10		<i>Never worked and long-term unemployed</i>	Personnes n'ayant jamais travaillé ou en chômage de longue durée	<i>Unemployed</i>	Chômeurs	

Source : Eric Harrison and David Rose, The European Socio-economic Classification (ESeC), Draft User Guide (Université d'Essex, février 2006)

(*) Les traductions sont proposées par l'auteur de l'article.

(**) Les auteurs du projet utilisent couramment le terme « classes » pour désigner les groupes de niveau 1 de la nomenclature ESeC. À la suite de Goldthorpe, l'architecture globale du projet est qualifiée de « class scheme ».

(***) Cette catégorie n'est pas équivalente à celle utilisée dans la nomenclature française des PCS (niveau 1).

(****) Intitulés utilisés par Harrison et Rose.

Encadré 2 : une comparaison entre le projet ESeC et la nomenclature française des PCS

Des points communs ...

ESeC présente des points communs avec la nomenclature française des PCS mais aussi des différences importantes. Dans ce qui suit, le projet de classification européenne est comparé à la nomenclature française en 6 groupes (niveau 1) mais aussi le cas échéant à la nomenclature française en 31 catégories (niveau 2).

Comme la nomenclature des PCS, la nomenclature européenne proposée par les chercheurs du consortium ESeC n'est pas simplement une liste de professions classées par niveau de compétences, elle accorde de l'importance au statut ; ainsi le clivage indépendants/salariés est un élément important dans la structure de la nomenclature européenne : les chefs des petites entreprises et les travailleurs indépendants sont regroupés dans des classes qui leur sont propres (classes 4 et 5). Mais dans les deux nomenclatures la ligne de partage entre les salariés et les non-salariés n'est pas absolue. Les membres des professions libérales dans la PCS, les actifs hautement qualifiés les « professionnels » dans ESeC ne sont pas classés avec les artisans, les commerçants, et les chefs de petites entreprises. Comme la nomenclature française, le prototype ESeC classe les groupes de salariés en partie selon leur position professionnelle dans l'entreprise et en fonction du domaine d'activité.

Dans ESeC, les chefs de petites exploitations agricoles sont isolés dans une catégorie spécifique (classe 5), distincte de celle des autres chefs d'entreprise. Dans la PCS, tous les agriculteurs relèvent du même groupe social (groupe 1).

Même si, dans le projet actuel, ces aspects ne sont pas parfaitement traités, la nomenclature européenne est conçue pour couvrir la totalité de la population, y compris les personnes qui ne travaillent plus ou qui n'ont jamais travaillé. La PCS procède de façon similaire en attribuant un groupe socio-

professionnel aux personnes inactives ou au chômage (en s'appuyant sur l'ancienne profession ou sur celle de la personne de référence du ménage).

... mais aussi des différences

La nomenclature des PCS se présente sur trois niveaux (les 486 rubriques de professions sont regroupées en 31 catégories socioprofessionnelles lesquelles sont réparties en 6 groupes sociaux). Dans sa version actuelle, ESeC est une classification très agrégée, bien que l'ajout d'un niveau 2 ait été envisagé.

Dans la nomenclature française, la position des groupes de salariés repose sur les niveaux de qualification des conventions collectives pour les salariés d'entreprise (cadres, techniciens, agents de maîtrise, ouvriers qualifiés, non-qualifiés) et sur les grades pour les salariés de la fonction publique (catégories A, B ou C). Au niveau 2 de la nomenclature, les salariés (à l'exception des ouvriers) sont distingués selon le statut public ou privé de l'établissement employeur. La nomenclature européenne ne se réfère à aucun cadre juridique, les notions de « manager » (dirigeant) et de « supervisor » (superviseur) n'ayant aucune base légale.

Les classes 1 et 2 d'ESeC regroupent aussi bien les membres des professions libérales, les grands entrepreneurs que les salariés de niveau cadre alors que la PCS établit une distinction très nette entre les chefs de grandes entreprises d'un côté et les cadres supérieurs de l'autre. En effet, dans la nomenclature française, les chefs de grandes entreprises sont regroupés avec les chefs des petites entreprises, les artisans et les commerçants (groupe 2), et les cadres supérieurs sont clairement associés au salariat au sens français du terme (ils sont rassemblés dans le groupe 3).

Les conjoints collaborateurs non salariés ne sont pas décrits dans la nomenclature ESeC. Ils font partie de la classe 10, dite des « excluded ». Dans la

nomenclature des PCS, si une personne aide un membre de sa famille – artisan ou membre d'une autre profession indépendante – le codage s'effectue comme pour ce dernier. Si elle réalise un travail de secrétariat, de vente ou de comptabilité, le codage s'effectue dans une PCS spécifique (relevant de la catégorie 21).

Dans la classification ESeC, les ouvriers et les employés sont regroupés dans une seule et même catégorie (la classe 9) dès lors qu'ils exercent les tâches les moins qualifiées « routine occupations ». La nomenclature des PCS agrégée ne distingue pas les employés selon leur niveau de qualification. Mais, dans la pratique, suite aux travaux menés par Alain Chenu, Guillaume Burnod puis Olivier Chardon en 2002, statisticiens et chercheurs ont pris l'habitude d'utiliser une variante de la nomenclature des PCS 2003. Cette variante abandonne la délimitation officielle entre les employés de la Fonction publique, les employés administratifs d'entreprise, les employés de commerce et les personnels des services directs aux particuliers au profit d'une distinction fondée sur la qualification, qui présente l'avantage d'être homogène avec celle que l'on applique au groupe des ouvriers (Amossé, Chardon, 2006).

Dans la nomenclature française, les agriculteurs indépendants sont classés dans un groupe unique même si l'exploitation qu'ils dirigent compte plus de 10 salariés. Dans le projet de nomenclature européenne, les chefs d'entreprise agricole qui emploient plus de 10 salariés sont classés avec les chefs d'entreprise de l'industrie, du commerce ou des services.

Dans la nomenclature des PCS, la taille des exploitations agricoles ne s'apprécie pas en fonction du nombre d'employés mais principalement en fonction des surfaces cultivées. En revanche, dans le projet de nomenclature européenne, l'importance d'une entreprise se mesure uniquement au nombre de salariés, y compris dans l'agriculture.

illustre les propriétés discriminantes de la classification dans trois domaines d'application : le chômage, la pauvreté durable et l'état de santé perçu.

Les équipes de recherche allemandes, anglaises, françaises et suédoises ont participé au premier ensemble de travaux, les équipes irlandaises, néerlandaises et italiennes au second. Pourtant, élaborées dans un cadre théorique supposé commun, les études « de validation des critères », que nous présentons ici, sont difficiles à mettre en parallèle car elles reposent sur des données, des méthodologies et des problématiques très diverses.

Tout d'abord, les travaux s'appuient sur des interprétations divergentes du modèle goldthorpien. Les uns ont une vision unidimensionnelle des relations d'emploi, ne retenant finalement que le critère de l'autonomie dans le travail (Rose et Harrison), d'autres une conception plus proche du modèle théorique initial. Les relations entre salariés et employeur dépendent alors de la facilité de celui-ci à contrôler l'exécution du travail et des compétences spécifiques développées par les salariés (Erikson, Bihagen, ...). Les autres intègrent d'autres dimensions comme les perspectives de carrière, l'évolution salariale (Müller, Pollak, Wirth, Jungblut), le caractère public ou privé de l'employeur (Brousse).

Dans la pratique, les validations consistent essentiellement à se demander si ESeC « capte » les relations d'emploi mieux ou moins bien que des nomenclatures concurrentes. Malheureusement toutes les équipes n'ont pas choisi comme point de comparaison les mêmes nomenclatures de référence. Les Suédois comparent ESeC à l'EGP (à la construction de laquelle Erikson a lui-même œuvré). Les chercheurs anglais ont pour référence la nomenclature qu'ils ont récemment élaborée pour l'office statistique du Royaume-Uni (la NS-SEC 2001). Ainsi ils s'interrogent sur l'opportunité d'introduire une dixième classe équivalente à celle de la NS-SEC.

Encadré 3 : le consortium européen ESeC

Ce consortium a été constitué en réponse à un appel d'offre de la direction générale de la recherche (Commission européenne) en 2004.

L'équipe coordinatrice :

- université d'Essex Royaume-Uni D. Rose, E. Harrison
- université de Warwick Royaume-Uni P. Elias

Les autres équipes :

- université de Mannheim Allemagne J.-M. Jungblut, W. Müller,
R. Pollak, H. Wirth
- université de Milan Italie A. Schitzerotto
- université de Stockholm Suède E. Bihagen, M. Neramo, R. Erikson
- ESRI Irlande C. Whelan, D. Watson
- université Erasmus Pays-Bas A. Kunst
- Insee puis Insee-Dares France D. Goux, P. Biscourp puis
C. Brousse, O. Monso, L. Wolff

Les Français attachent eux-aussi une grande importance à leur nomenclature nationale. Ils arrivent à ce paradoxe selon lequel la nomenclature des PCS exprimerait mieux les relations d'emploi que le projet ESeC.

Pour des raisons différentes, ni les Français ni les Britanniques ne prêtent une grande attention à la nomenclature EGP. Rappelons qu'en France cette nomenclature est peu utilisée par l'institut de statistique. Les chercheurs britanniques ayant tout juste réussi à imposer la NS-SEC contre la nomenclature EGP, on comprend qu'ils n'aient pas souhaité revenir sur cet acquis. Enfin l'Allemagne occupe une position médiane puisqu'elle met en « concurrence » ESeC avec plusieurs nomenclatures : EGP, la CITP et la nomenclature nationale, la KTLB.

Alors que les statisticiens français développent une critique de type externe, se demandant par exemple si les relations d'emploi sont suffisamment stables dans le temps pour servir de base à la construction d'une nomenclature, les chercheurs allemands optent pour une critique interne. Ils montrent en particulier que la procédure de codification aboutit à des résultats différents selon que l'on utilise comme input une version détaillée ou agrégée de la CITP. Ils s'interrogent aussi à propos de l'imprécision des concepts sur lesquels repose la variable dite de statut d'emploi, notamment la catégorie d'encadrant « *supervisor* ».

La variété des méthodes statistiques répond à celle des problématiques : techniques d'analyse des données chez les statisticiens français, méthodes descriptives ou régressions univariées sur des données continues des « scores » chez les chercheurs anglais et suédois, méthodes plus composites du côté allemand, mêlant régressions univariées et procédures automatiques de classification.

Malgré tout, on peut noter quelques éléments de convergence : les travaux des équipes allemandes et françaises semblent apporter la preuve d'une meilleure adéquation des nomenclatures nationales aux relations d'emploi, et du projet ESeC à la CITP. Les Anglais comme les Allemands notent des divergences importantes dans la nomenclature ESeC selon le degré d'agrégation des professions classées dans la CITP. Quant aux performances relatives de la nomenclature EGP et d'ESeC, elles donnent lieu à des appréciations diverses selon les auteurs.

Pourtant quelques rapprochements se dessinent

Les chercheurs du consortium ESeC se sont réunis à trois reprises : d'abord à Paris, en mars 2005, puis à Lisbonne en janvier 2006 et enfin à Bled, en juin 2006. D'une conférence



Logos d'institutions partenaires du projet ESeC : (en haut, de gauche à droite, puis en bas, de gauche à droite)

Office for National Statistics, UK ; Institute for Social & Economic Research, University of Essex, UK ; Warwick Institute for Employment Research, University of Warwick ; Insee ; Department of Sociology and Social Research, University of Milan-Bicocca, Italy ; Swedish Institute for Social Research, University of Stockholm, Sweden ; Mannheim Centre for European Social Research, University of Mannheim, Germany ; Economic and Social Research Institute, Dublin, Ireland

à l'autre, on observe quelques points de convergence.

En 2005, les études françaises appréhendaient l'ensemble des actifs occupés, tandis que les analyses menées dans les autres pays étaient centrées sur le cas des salariés. En 2006, les statisticiens français se sont mis « en conformité » avec la théorie des relations d'emploi excluant de leurs démonstrations les classes 4 et 5 ainsi qu'une partie des classes 1 et 2.

Dans les deux études qu'ils ont présentées à Paris et à Lisbonne, les statisticiens de l'Insee revendiquaient la possibilité de construire ESeC à partir de la PCS (ou de la CS) au nom même du cadre élaboré par Goldthorpe puisque ces études concluaient que la PCS permettait de construire dans le contexte français une nomenclature plus fidèle à la théorie des relations d'emploi que le prototype ESeC. Toutefois, dans la dernière étude de l'Insee, ESeC est construite selon la méthode préconisée par le consortium, c'est-à-dire à partir de la CITP.

Ce changement d'approche a conduit les statisticiens français à se rapprocher des chercheurs de l'université de Mannheim, les uns et les autres détaillant le passage de leur nomenclature nationale (KTLB et PCS) à la CITP... sans hésiter à évoquer les limites de cette opération. Mais si l'Allemagne se dit plutôt satisfaite

du codage de la CITP à partir de la nomenclature nationale, les statisticiens français montrent davantage de réticences.

Dès 2005, les statisticiens de l'Insee faisaient part de leurs réserves quant à la pertinence de la catégorie dite des « superviseurs » (catégorie 6 du tableau 1). Les chercheurs de l'université de Mannheim ont lancé en 2006 une enquête méthodologique pour tenter de mieux définir les fonctions de supervision ; des modules de cette enquête ont été transposés au contexte français, en 2007.

Quant aux chercheurs suédois, s'ils se montraient catégoriques, dans leurs premiers travaux, sur la supériorité d'ESeC, ils aboutissent en 2006 à des conclusions plus incertaines, ne parvenant pas à démontrer la supériorité du projet européen par rapport à la nomenclature EGP.

La tentative de diffuser le prototype ESeC dans le monde académique et les institutions européennes

Le rapport de synthèse rédigé par les promoteurs du projet ESeC a été remis à la Commission (DG-Recherche) en juin 2006 puis présenté à Eurostat en décembre 2006, lors de la réunion annuelle des directeurs des statisti-

ques sociales. D. Rose et E. Harrison s'approprient à éditer en 2009 ce rapport dans une publication académique (*Social class in Europe. An introduction to the European Socio-economic Classification*. London : Routledge).

Avec un succès certain, les promoteurs du projet ESeC ont réussi à diffuser dans de nombreuses enquêtes européennes les variables nécessaires à sa construction. Coordonnée par une université londonienne (le Centre for Comparative Social Surveys), l'enquête sociale européenne (ESS) financée pour partie par la DG-Recherche et la Fondation Européenne de la Science comprend l'ensemble des variables nécessaires à la construction d'ESeC. Rose et Harrison ont d'ailleurs utilisé la première vague de cette enquête, réalisée en 2002/2003, pour « valider » le prototype ESeC au niveau européen. À partir de 2004, l'enquête d'Eurostat sur les revenus et les conditions de vie (SRCV, EU-SILC en anglais) rend possible la création de la nomenclature ESeC grâce à l'introduction d'une question nouvelle « Avez-vous des subordonnés ? » qui permet d'identifier les superviseurs (cf. Whelan *et alii*, 2008). En 2006, cette variable est aussi devenue obligatoire dans l'enquête sur les forces de travail (LFS).

Un peu moins réussie, semble-t-il, est la tentative par le groupe de recherche

Encadré 4 : la construction d'ESeC, les problèmes de méthode relevés par l'Insee et la Dares dans les études de validation conduite par le consortium entre 2004 et 2006 (extraits de l'intervention de l'Insee à la réunion des directeurs des statistiques sociales, à Eurostat, en septembre 2006)

A ce stade du projet, plutôt que de partir d'une proposition intuitive probablement convenable pour un marché du travail anglo-saxon (et de fait très proche de la classification britannique élaborée pour l'ONS en 2002), plusieurs classifications socio-économiques pourraient être examinées. On montrerait leurs avantages et leurs inconvénients selon les domaines d'application mais aussi leur pertinence pour chaque État considéré individuellement.

Les domaines de validation de la nomenclature devraient être beaucoup plus divers qu'ils ne le sont actuellement. Plusieurs thématiques sont absentes des travaux de validation : transmission des inégalités, accès à l'éducation, choix du conjoint, pratiques culturelles, modes de consommation, composition du patrimoine. Pour y parvenir, il paraît nécessaire d'introduire dans les enquêtes harmonisées un module de variables nécessaires au codage de la nomenclature.

Le projet pourrait être plus ambitieux et s'appuyer sur une collecte d'informations plus riche. Dans la phase exploratoire, on devrait s'autoriser à recueillir un ensemble assez large de variables qui pourraient servir la construction de la nomenclature. Il ne faudrait pas se limiter à la seule collecte de la variable sur les fonctions d'encadrement.

Quel que soit le critère retenu pour construire la nomenclature européenne, on devrait vérifier la stabilité des positions socio-économiques dans le temps, au niveau individuel comme au niveau collectif. Ainsi, s'agissant des relations d'emploi, les premiers travaux sur le sujet tendent au contraire à montrer que ces relations sont instables sur moyenne période. En effet, la part des salariés exerçant des fonctions d'encadrement a augmenté chez les moins qualifiés et décru chez les cadres (Brousse et alii, 2006).

Il paraît nécessaire d'évaluer précisément la qualité de la classification internationale des professions (pertinence des rubriques, problèmes de codage, comparabilité internationale), comme les conséquences de l'usage de codes regroupés ou de codages par défaut.

Il serait utile de préciser les règles de passage de la position socio-économique de l'individu à celle du ménage auquel il appartient. Ceci supposerait notamment d'examiner les relations d'endogamie selon les variantes d'ESeC et les différentes règles envisageables pour définir la personne de référence.

Dans sa version actuelle, la nomenclature repose sur des dénominations très théoriques. Or, dans la mesure où l'outil proposé est à finalité descriptive, il sera amené à jouer un rôle important dans le débat social. Il paraît donc nécessaire de vérifier que les termes proposés sont facilement compréhensibles et qu'ils permettent à chaque enquêté de se classer lui-même dans la nomenclature.

Les difficultés soulevées par les traductions devraient être identifiées très tôt dans l'élaboration du projet, car elles conduisent souvent à des malentendus. Jusqu'à présent, les questions de langue ont été négligées alors qu'elles sont riches d'informations : elles révèlent la variété des représentations sociales mais aussi de véritables spécificités nationales sur le plan des structures sociales.

Il faudrait enfin réfléchir à la façon de consulter les divers représentants de la société civile aux plans nationaux et européen : partenaires sociaux, chercheurs, administrations.

nombre limité de réponses, concentrées essentiellement dans les pays responsables du projet (Pays-Bas, Royaume-Uni).

Parallèlement, des critiques à l'encontre du projet actuel d'ESeC commencent à se faire entendre dans la sphère de la statistique officielle, mais aussi dans l'univers académique.

Des appréciations mitigées de la part de certains chercheurs européens

Parmi les chercheurs qui se sont montrés critiques du projet ESeC¹ on citera le sociologue grec Thomas Maloutas. Pour lui, le projet ESeC aurait plusieurs points faibles (Maloutas, 2007) :

- d'abord, il accorderait une place trop importante à la relation d'emploi, au détriment de l'opposition essentielle entre indépendants et salariés ;

- ensuite, le recours à la relation d'emploi comme unique critère de classement se justifierait si les marchés européens étaient parfaitement concurrentiels ; or, dans de nombreux contextes nationaux, cette hypothèse est loin d'être vérifiée, en particulier dans ceux où le secteur public est particulièrement développé ;

- le regroupement des agriculteurs dans une même classe relèverait d'une approche intuitive et empirique mais n'aurait pas de fondement théorique ;

- le projet ESeC aurait vocation à décrire la société européenne alors qu'il serait ancré dans le contexte économique et social britannique ; ainsi, le prototype ESeC serait mal adapté aux pays du sud de l'Europe, et probablement aussi aux nouveaux États membres ; dans ces pays, en effet, une partie substantielle de la population active est composée de travailleurs indépendants ou de sala-

EurOccupations, lui aussi financé par la DG-Recherche, de lier l'élaboration d'une base de données sur les métiers à la construction d'ESeC. L'enquête par internet sur 150 métiers, qui com-

prenait des questions notamment sur le thème des relations d'emploi « quand vous nappez vos gâteaux, le faites vous sous la supervision d'une tierce personne ? », n'a recueilli qu'un

1. Voir notamment [Laurence Coutrot, 2008] et [Thälin, 2007] ainsi que les objections paradoxales de Thälin, en conclusion de l'article de Jérémie Torterat.

riés employés dans des entreprises de petite taille où les lignes hiérarchiques sont courtes.

Suite aux réserves formulées principalement par la France (voir encadré 4) et aux tentatives d'implémentation présentées par quelques INS à Bled en juin 2006, l'Unité Marché du Travail d'Eurostat a lancé un appel d'offre auprès des INS afin d'évaluer la proposition du consortium d'ESeC. Cinq pays se sont proposés d'examiner la pertinence de ce projet : l'Italie, la Hongrie, la Bulgarie, la France et, en principe, la Turquie remettront leurs conclusions à Eurostat en juin 2009. L'Insee, aidé de la Dares et du centre Maurice Halbwachs, a engagé différents travaux. Ces validations initiées par Eurostat pourraient être de portée limitée puisqu'elles seront conduites à partir de données nationales, le mode de financement ne prévoyant ni collaboration entre instituts de statistique, ni études à partir de sources européennes.

Dans ce contexte incertain, quel avenir pour la nomenclature des PCS rénovée en 2003 ?

L'avenir de la PCS est suspendu aux avancées du projet ESeC. Ainsi, en août-septembre 1999, le comité de direction de l'Insee arrêta qu'en prévision des discussions à venir sur la construction d'une nomenclature socio-économique européenne aucune modification substantielle des catégories socioprofessionnelles « ne devait être mise en œuvre ». De ce fait, les propositions contenues dans le rapport d'évaluation de la pertinence des CSP publié en mars

1999 ont été mises provisoirement en attente (cf. encadré dans l'article d'Alain Desrosières). Dans cet esprit, la rénovation des PCS en 2003 devait avoir un caractère transitoire

et ne pas introduire de modifications substantielles par rapport à la nomenclature établie en 1982. La question de la rénovation des PCS reste donc ouverte. ■

Bibliographie

- AMOSSE T., CHARDON O.**, (2006) « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Économie et statistiques*, n° 393-394, pages 203 à 238.
- BROUSSE C., MONSO O., WOLFF L.**, 2006, « Is Prototype ESeC Relevant a Classification to Depict Employment Relations in France ? », European Commission Sixth Framework Programme, Development of a European Socio-economic Classification (ESeC), *Document de travail, Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales*.
- COUTROT L.**, 2008, « Drafting a European Socio-economic Scheme », *The Tocqueville Review / La Revue Tocqueville*, vol. XXIX, n°1, p. 109-137.
- DESROSIÈRES A., THÉVENOT L.**, 2005, *Les catégories socioprofessionnelles*, (4^e éd.), Paris, La Découverte.
- GOLDTHORPE J.-H.**, 2000, *On Sociology, Numbers, Narratives and the Integration of Research and Theory*, chapitre 10 "Social Class and the Differentiation of Employment", Oxford University Press.
- GOLDTHORPE, J.-H., MCKNIGHT, A.**, 2002, "The Economic Basis of Social Class", Oxford : Nuffield College.
- HARRISON E., ROSE D.**, 2006, *The European Socio-Economic Classification (ESeC) - Draft User Guide*, Colchester, UK : University of Essex.
- MALOUTAS T.**, 2007, « Socio-economic classification models and contextual difference. A look at the *European Socio-economic classification (ESeC)* from a South European angle », Discussion Paper Series, 13(13), page 311 à 332, Université de Thessalie.
- NEYRET G., FAUCHEUX H.**, 2002, « Extrait du rapport « Évaluation de la pertinence des catégories socioprofessionnelles » », *Sociétés Contemporaines*, n° 45-46, page 131 à 155.
- PIERRU E., SPIRE A.**, 2008, « Le crépuscule des catégories socioprofessionnelles », *Revue française de science politique*.
- ROSE D.**, 2001, *Towards a European Socio-economic Classification Final Report to Eurostat of the Expert Group*, London and Colchester : ONS and ISER, University of Essex.
- ROSE D., HARRISON E.**, 2006, *Development of a European Socio-economic Classification (ESeC)*, Report funded by the European Commission, Sixth Framework Programme, Contract No CIT2-CT-2004-506452.
- ROSE D., HARRISON E.**, 2007, "The European Socio-economic Classification : A new social Class Schema for Comparative European Research" *European Societies* 9, pp 459-490.
- TÅHLIN M.**, 2007, « Class Clues », *European Sociological Review*, vol 23, n° 5.
- WHELAN C.T, WATSON D. AND MAITRE B.**, 2008, "Social class variation in income poverty, deprivation and consistent poverty : an analysis of EU-SILC", in Comparative EU statistics on Income and Living Conditions : Issues and Challenges Proceedings of the EU-SILC conference, Helsinki, 6-November 2006, *Methodologies and working papers*, n° 007, Chapitre 4, page 259-278.

Annexe : le prototype ESeC appliqué aux données françaises

L'Insee a réalisé plusieurs travaux empiriques pour reconstituer la nomenclature ESeC, notamment à partir des données de l'enquête Emploi réalisée en 2005 et de son enquête complémentaire sur les conditions de travail.

Les règles appliquées sont celles préconisées par D. Rose et E. Harrison dans le guide de la classification (février 2006). Nous en détaillons ici l'application dans le cas de l'enquête Emploi 2005. La distinction employeur/salarié repose sur la réponse à la question suivante :

Exercez-vous ...votre profession ?

1) à votre compte 2) comme salarié

Selon cette approche, les salariés chefs de leur propre entreprise sont considérés comme salariés.

L'exercice d'une fonction d'encadrement est repéré au travers des deux questions suivantes (Enquête Conditions de travail 2005) :

« Avez-vous un ou plusieurs salariés sous vos ordres ou votre autorité ? »

« Si, oui combien ? »

Le tableau 2 qui retrace la répartition des catégories socioprofessionnelles selon les classes d'ESeC permet notamment d'apprécier le poids des classes ESeC sur le champ des actifs

occupés comme de l'ensemble des personnes travaillant ou ayant travaillé. Les classes regroupant le moins de personnes sont les classes d'indépendants (chef de petites et moyennes entreprises) et les ouvriers de niveau supérieur, avec quelques pourcents chacune. A l'inverse, les trois classes les plus nombreuses (15 à 21 % chacune) sont la 2 (« *lower salariat* ») la 9 (« *routine occupations* ») et la 3 (« *intermediate occupations* »). Les autres classes regroupent chacune environ 10% de la population.

Une manière d'étudier la correspondance entre les groupes sociaux (premier chiffre de la CS française) et la classe ESeC est de voir comment chaque CS se répartit entre les différentes classes ESeC. Compte tenu du nombre de groupes sociaux (les 6 postes de la « CS à deux chiffres ») et du nombre de classes ESeC (9 sur le champ retenu pour l'exploitation), la plupart des groupes se répartissent sur plusieurs classes ESeC (souvent différentes selon la CS à deux chiffres considérée). Les agriculteurs exploitants et les artisans ou commerçants font exception : les premiers (CS = '1') se retrouvent à 99 % dans la cinquième classe ESeC, et les seconds (CS = '2'), très majoritairement dans la quatrième classe ESeC.

Les quatre autres groupes sociaux se retrouvent pour l'essentiel dans les sept autres classes ESeC, qui permet-

tent donc d'en donner une vision plus précise, mais avec une segmentation qui ne correspond plus forcément à celle des CS françaises à deux chiffres. Ainsi, les employés (CS = '5') se répartissent entre la classe ESeC 7 « employés de niveau inférieur » et – selon leur CS à deux chiffres – la classe 3 « employés de niveau supérieur » ou la classe 9 « routine occupation ». Les ouvriers (CS = '6') se répartissent, eux, généralement entre la classe 8 « ouvriers qualifiés » et la 9 « routine occupation ». Toutefois, la ventilation des ouvriers entre les deux classes ESeC est loin de recouvrir la distinction française entre ouvriers qualifiés et non qualifiés : dans ESeC, ce sont les ouvriers de type artisanal qui se retrouvent plutôt dans les classes élevées, et les ouvriers de type industriel dans la classe 9. Ainsi, la moitié des ouvriers non qualifiés de type artisanal ne sont pas classés en 9, alors que 95 % des ouvriers qualifiés de type industriel s'y retrouvent. On peut également mentionner le cas des chauffeurs, assimilés à des ouvriers qualifiés en France, mais classés dans les « routine occupations » dans ESeC.

Comme les catégories précédentes, les cadres (CS = '3') se répartissent entre deux classes ESeC, la première (pour les professions libérales et les ingénieurs et cadres) et la deuxième (pour les professeurs, les cadres administratifs et commerciaux).

Tableau 2 : Répartition des catégories socioprofessionnelles selon les classes du prototype ESeC

Catégories socioprofessionnelles	%	ESeC5	ESeC4	ESeC1	ESeC2	ESeC3	ESeC6	ESeC7	ESeC8	ESeC9
10 Agriculteurs	2,7	99							1	
21 Artisans	2,9	3	95				1	1		
22 Commerçants et assimilés	2,6		95	1	4					
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	0,6			86	14					
31 Professions libérales	1,5			93	7					
33 Cadres de la fonction publique	1,5			16	84					
34 Professeurs, professions scientifiques	3,1			38	62					
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	0,9			12	85	3				
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	3,9			47	52	1				
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	3,6			93	7					
42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	3,5			10	90					
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social	4,5				70	30				
44 Clergé, religieux	0,1				100					
45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	1,9			12	88					
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	6,7				20	73	4			1
47 Techniciens	4,1			2	98					
48 Contremaîtres, agents de maîtrise	2,4						63	4	21	12
52 Employés civils et agents de service de la fonction publique	9,0				2	30	4	34		30
53 Policiers et militaires	2,2			46			7	20		27
54 Employés administratifs d'entreprise	7,4				4	71	2	23		
55 Employés de commerce	4,2						6	94		
56 Personnels des services directs aux particuliers	6,2						3	32		65
62 Ouvriers qualifiés de type industriel	5,8						16		46	38
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	5,7						13		76	11
64 Chauffeurs	2,5						3			97
65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	1,7						14	42	8	36
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	4,7						5			95
68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal	3,1						4		55	41
69 Ouvriers agricoles	1,0						7		90	3
TOTAL	100	2	4	10	21	15	5	12	10	20

Légende : □ 0-49% □ 50-74% ■ 75-100%

Lecture : 99 % des agriculteurs exploitants (CS = '10') se retrouvent dans la classe ESeC 5 (cette dernière est placée en 1^{ère} colonne du tableau afin de faire apparaître la population commune – les 99 % – sur la diagonale).

Champ : actifs occupés, 18 ans ou plus, France métropolitaine.

Sources : enquête Emploi et complémentaire Conditions de travail (Insee-Dares, 2005) ; matrice de dérivation d'ESeC tirée de Eric Harrison and David Rose, *The European Socio-economic Classification (ESeC), Draft User Guide* (Université d'Essex, février 2006).